

LA CHAPELLE



Bulletin municipal – janvier 2024



2024

<i>Le mot du maire</i>	<i>page 1</i>
<i>L'action municipale</i>	<i>page 2</i>
<i>La ZAE</i>	<i>page 5</i>
<i>Les investissements, les projets</i>	<i>page 6</i>
<i>Le RPI</i>	<i>page 7</i>
<i>La bibliothèque</i>	<i>page 10</i>
<i>Les associations</i>	<i>page 11</i>
<i>Les syndicats intercommunaux</i>	<i>page 14</i>
<i>Les informations diverses</i>	<i>page 16</i>

Le mot du maire



Chère Chapelaine, cher Chapelain,

L'année qui vient de s'écouler a été ponctuée, pour moi, de beaucoup de premières fois : premier mandat de Maire, première présidence du conseil municipal, première cérémonie, première Commémoration de la Résistance lors de La Vogue et voici mon premier « mot du Maire » pour le bulletin municipal. J'aurais aimé que 2023 ne soit pas marqué par tant de tristesse du fait du décès de notre Maire honoraire Jean-Louis PORTAZ qui était apprécié de tous. On pense également à Elise DURAND, Charles FRANCOZ-GESLAND, dit « Charly », mais aussi aux cousins Thierry et Vincent SUPPO partis trop tôt, sans oublier Jacqueline CAMPEL, Jean-Louis REFFET et Marie FAVRE.

Côté municipalité, la démission de Stéphane ROBIN de son poste de maire a fait l'effet d'une bombe au sein du conseil qui a été dans l'obligation de procéder à de nouvelles élections, non sans dégâts collatéraux entre élus. Nous aurions préféré un mandat électoral serein avec une équipe soudée, nous ne pouvons que le regretter.

Le temps d'un week-end, il y a eu également la manifestation des 17 et 18 juin qui a accueilli le camp de base des opposants au Lyon Turin. Les avis sont partagés sur le sujet mais il est inacceptable qu'une partie seulement des français puisse s'exprimer. Nous sommes en démocratie, tout le monde doit pouvoir dire ce qu'il pense. Tournons la page pour nous concentrer sur les défis qui nous attendent.

Pour le bel avenir que nous souhaitons à notre commune nous devons réfléchir :

- au développement et à l'attractivité de notre zone d'activités du Vornay qui permettra aux entreprises locales de pérenniser leurs activités sur la commune.
- au moyen de faire des économies d'énergie sur nos bâtiments communaux.
- aux énergies renouvelables (hydraulique et/ou photovoltaïque) que nous pouvons développer, en lien avec les habitants de notre commune qui le souhaitent et pourquoi pas d'autres investisseurs locaux.

D'autres sont en route :

- l'aménagement routier dans le village pour sécuriser les piétons et enfants qui circulent (nous sommes toujours en attente des aménagements tests du département)
- le tour du lac de Gondran qui va voir venir quelques aménagements mobiliers.

Une autre préoccupation fait l'unanimité au sein de notre équipe, même si les façons de le manifester sont divergentes et que les moyens à notre disposition sont dérisoires par rapport aux défis à relever. Il ne s'agit pas moins que l'avenir de la planète terre qui subit trop de désastres : réchauffement et dérèglement climatique sont visibles au quotidien. Nous attendons des décisions politiques à la hauteur du résultat escompté : gouvernementales, internationales afin d'agir à l'échelle du monde. Réduire notre empreinte sur les ressources naturelles est la seule solution pour enrayer le phénomène. Chacun à son échelle peut apporter sa contribution.

Voici 2024 et c'est avec un grand plaisir et non sans crainte pour l'avenir de notre vallée que je vous écris pour vous souhaiter mes meilleurs vœux de bonheur, de santé, de joie et de réussite pour la nouvelle année ainsi qu'à vos familles.

Charles COSTEL

Maire de La Chapelle

L'action municipale



TRAVAUX - VOIRIE URBANISME

La viabilisation de terrains Rue du Poirier, dans le secteur des Balmettes, a eu lieu cette année (factures Jamen : 8230.80€, MTPE : 1896€). Nous prospectons pour une extension de l'assainissement collectif sur la route de Tigny afin de connecter au réseau les futures constructions de maisons individuelles du secteur.

La déconstruction de la maison Ronquette présentant un risque de péril a nécessité une seconde intervention réalisée par l'entreprise MTPE, moins disant, pour consolider le mur de la maison Favre pour un montant de 4176€.

Les travaux d'alimentation en eau potable nécessaires pour le déploiement de la Zone d'Activités Economiques ont été confiés au maître d'œuvre COHERENCE qui a géré la définition des besoins et des moyens. Il a suivi ensuite le chantier de manière efficace et résolu les problèmes au fil de l'avancement du chantier. L'infrastructure mise en place répond à notre demande. La construction de l'usine à voussoirs, la future zone d'activités coté RD75 ainsi que l'entreprise MAURO et les maisons individuelles existantes ont été prises en compte pour mener à bien ce projet. Le coût des travaux est pour Cohérence : 9040€ et Manno : 119718.24€.

Le parking à côté du transformateur électrique de Gondran a fait l'objet d'une rénovation complète par l'entreprise EIFFAGE (coût : 4906.80€).

La mutation de notre éclairage public en LED a démarré à l'automne. Tous les poteaux les plus anciens (mâts béton et lampadaires boules) ont été équipés de platines LED. Au moment de l'intervention, l'entreprise ELECTRA, qui a été sélectionnée pour ce travail, nous a signalé qu'un certain nombre de candélabres, en particulier ceux de la traversée du chef-lieu sont en mauvais état. Le conseil a validé leur remplacement qui doit intervenir dès ce début d'année. La facture pour la première opération s'élève à 40320€. Une subvention du « Fond vert » est en attente.

Au lac de Gondran, l'entreprise MAURO a pris le relais de Maçonnerie Savoyarde pour reprendre entièrement le chemin d'accès au lac et pour terminer le sentier autour de ce dernier (facture de 24600€).

L'entreprise ARTBOIS a construit la passerelle (coût : 6684€) et le Syndicat Mixte de La Lauzière a installé un panneau vantant la biodiversité présente dans ce lieu.

Nous notons une fréquentation de promeneurs en nette progression, des habitants du village et au-delà.

En cette fin d'année c'est au niveau de la salle des fêtes qu'une fuite d'eau a fait l'objet de l'intervention de l'entreprise MAURO. Cette intervention a coûté 7020€.

L'enherbage des allées du cimetière effectué en 2022 a nettement amélioré leur état. Notre employé Jérémy et les jeunes qui ont travaillé cet été pour la commune ont installé entre les tombes une toile et des graviers pour maîtriser la pousse d'herbes sauvages inesthétiques. Nous espérons que ces actions permettront de maintenir un aspect satisfaisant de ce lieu. Nous envisageons de nouvelles actions en 2024.



De multiples interventions sont faites au quotidien par les élus : nettoyage de la petite plage de dépôts, du captage de la centrale, déplacement suite à des signalements de dysfonctionnements sur le réseau d'eau, sur des chutes d'arbres ou autres participations à des webinaires ou réunions en présentiel pour se tenir informés des nouvelles réglementations.



ENERGIE

EAU –
ASSAINISSEMENT

2023 a vu la finalisation de l'extension du réseau électrique dans la route des Combes. Il reste à installer le poteau d'éclairage public par l'entreprise ELECTRA. La viabilisation de terrains Rue du Poirier, dans le secteur des Balmettes, a été complétée par l'alimentation électrique qui a fait l'objet d'une deuxième intervention de l'entreprise MTPE.

Notre centrale hydroélectrique a fonctionné de façon satisfaisante tout au long de l'année. Nous étudions la faisabilité d'une rénovation de certains équipements qui, en cas de panne, ne sont plus disponibles en pièces de rechange.

Après la rénovation du captage de la source des Côtes, la conduite d'eau potable entre les Côtes-Dessus et les Côtes-Dessous a été enterrée par l'entreprise Jamen pour un montant de 41350.56€. Elle n'était pas jusque-là hors-gel d'où une obligation de laisser en permanence un écoulement d'eau. Cette intervention a permis de sécuriser l'alimentation en eau du hameau des Côtes-Dessous et de faire une économie financière puisque la commune verse une taxe en fonction de la quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel.



ENVIRONNEMENT
CADRE DE VIE
AGRICULTURE
FORET

La commune a été consultée pour la transition de l'exploitation de M. Basset. Un jeune couple d'agriculteurs, M et Mme MONTMAYEUR et leurs enfants, s'est installé dans les lieux. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous renouvelons notre demande à l'attention de personnes qui possèdent des terres cultivables laissées en jachère de se signaler en mairie afin qu'elles soient exploitées.

En effet, la Direction Départementale des Territoires ainsi que la Chambre d'Agriculture souhaitent développer en Savoie des filières qui, à ce jour, ne peuvent pas répondre à la demande des savoyards et obligent à un approvisionnement éloigné, en particulier des produits issus du maraîchage et de l'arboriculture.

DECHETS MENAGERS

A compter du 1^{er} janvier 2024, une nouvelle évolution intervient dans le tri des déchets.

Tous les biodéchets doivent faire l'objet d'un compostage. La démarche a déjà été engagée sur notre commune par la fourniture de composteurs individuels et l'installation d'un composteur collectif derrière l'immeuble « Les Sillons ». Nous devons développer ce type d'action afin que les épluchures de légumes ou fruits ainsi que les restes de repas ne se retrouvent pas dans la poubelle alors que nous avons la possibilité de les valoriser en les transformant en compost ou en les utilisant comme nourriture pour des volailles par exemple. Nous envisageons de faire cette année une commande de composteurs pour les habitants de La Chapelle intéressés.

ENVIRONNEMENT

La décharge des Baragnes nous rend toujours un service appréciable pour stocker nos déchets verts. Ce service présente des inconvénients. En dehors du coût de traitement non négligeable, il est arrivé à saturation. De plus, il est utilisé par bon nombre de personnes ne demeurant pas sur la commune.

Nous cherchons donc une alternative avec l'aide du SIRTOMM qui a mis en place une zone de stockage dans ses locaux de Saint Julien Montdenis mais pas de moyen de collecte.

La plage d'ouverture de la déchetterie de La Chambre, à partir du 1^{er} janvier 2024, est modifiée. Elle est accessible tous les jours du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



ECOLE – JEUNESSE

VIE ASSOCIATIVE AFFAIRES SOCIALES

La commission « Ecole Jeunesse » participe aux réunions du conseil d'école organisées, tous les trimestres scolaires, par les directrices des 2 écoles du RPI afin de s'informer sur son bon fonctionnement et sur la scolarité des enfants. Elle répond à leurs interrogations et besoins, en accord avec la commune de Les Chavannes.

Les élus restent également à l'écoute des habitants et des associations de la commune pour leur apporter de l'aide le cas échéant.

Le 26 février dernier, un repas convivial a réuni au SANDJO les élus et les personnes dont l'année de naissance est antérieure à 1958.



CULTURE – PATRIMOINE

COMMUNICATION

Les cérémonies de commémoration marquent des temps forts toutes les années devant notre monument aux morts.

La cérémonie du 8 mai, avec la présence des enfants du RPI, est particulièrement appréciée. Elle s'est poursuivie par un repas partagé à la salle des fêtes, suggéré par la municipalité.



14 juillet et 11 novembre ont également été célébrés dans la tradition communale malgré l'absence des musiciens et un nombre de participants en baisse.

Malgré une météo défavorable aux rassemblements, la vogue a connu une belle cérémonie. Elle s'est poursuivie à la salle des fêtes avec, comme à l'ordinaire, le partage du vin d'honneur offert par le comité des fêtes.

Une enquête auprès des habitants portant sur nos moyens de communication nous a conduit à revoir notre façon de faire. Cependant nous n'abandonnons pas la distribution de bulletins comme auparavant. Mais nous avons depuis passé davantage d'informations par voie électronique. A tous ceux qui nous ont fourni leurs adresses mails, nous sommes en mesure de leur transférer les alertes ou autres données qui les concernent provenant de différents canaux, officiels ou non officiels (par exemple de la part de la Préfecture, du département ou de la commune ...)

Nous souhaitons également développer les rencontres sous forme de réunions publiques auxquelles nous vous espérons nombreux.

La ZAE du VORNAY

Zone d'Activités Economiques entre la route départementale 1006 et la voie ferrée

Tout au long de l'année 2023, les travaux sur la ZAE pour l'implantation de l'usine de fabrication de voussoirs sont allés bon train. Les anciens bâtiments, Restoroute et Vincent Motoculture, ont disparu du paysage, ils donnaient une mauvaise image à l'entrée de notre commune. A la demande de la DREAL une aile du bâtiment du Restoroute est cependant conservée car elle abrite une espèce protégée de chauve-souris.

Les relations entre promoteur, propriétaire du terrain (la Communauté de Communes du Canton de la Chambre) et la Commune de La Chapelle ont permis de mener à bien ce chantier. Prévu initialement au dernier trimestre 2023, le démarrage de l'activité est décalé à début 2024. A l'heure de la diffusion de notre bulletin, l'usine aura peut-être produit ses premiers voussoirs.

L'alimentation en eau de la ZAE et du hameau de la Sous-Station a été complètement rénovée. Les tests réalisés en fin d'année ont permis de lever la crainte sur un éventuel impact de l'approvisionnement en amont.

Zone d'Activités Economiques le long de la route départementale 75

A coté de notre garage communal, la société GEECO a acquis une parcelle de terrain d'une superficie de 4000m² pour implanter son activité de traitement de déchets verts.

Une première étape de nettoyage et de mise à plat a été réalisée. Elle était un préalable pour matérialiser, avec le concours d'un géomètre, le contour exact de notre zone d'activités.

Aucune décision à ce jour n'a été prise concernant le devenir de cet espace mais l'objectif de la municipalité est de permettre l'installation de nouvelles entreprises.



Les investissements, les projets

Remplacement de la voiture :

Nous avons été dans l'obligation d'anticiper le remplacement de notre Kangoo. Heureusement sans conséquence corporelle grave, un accident a provoqué son classement en épave du fait également de sa vétusté.

Nous avons opté pour un utilitaire de la marque Nissan, modèle NV300

Rénovation du pont aux Moulins :

Ce pont qui donne accès à la centrale hydroélectrique, à la piste forestière conduisant à la prise d'eau de la centrale hydroélectrique et au Pommeray subit les avaries du temps. Le bois qui constitue le revêtement et le parapet sont en mauvais état. Un arrêté a été pris par le maire pour en interdire l'accès aux véhicules. Nous avons recherché avec difficulté un charpentier pour remplacer ces éléments.

Consolidation du toit du bassin de Tigny :

Les poteaux qui soutiennent le toit du lavoir de la place sont en très mauvais état. Nous avons pris l'option de les remplacer en modifiant leur implantation sur l'entourage en béton des bassins.

Investissements au cimetière :

Pour répondre aux futurs besoins en concessions, nous allons installer deux caveaux, 3 cavurnes ainsi que des places pleine terre. Cette intervention est prévue début 2024.

Nous étudions également la possibilité de créer un Jardin du Souvenir.

Travaux à l'école :

Nous souhaitons améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment plus que centenaire. La première étape consistera à faire un bilan de la consommation électrique en déterminant les points faibles : isolation, mode de chauffage ... pour optimiser l'investissement que nous engagerons à terme. La commune doit travailler sur le sujet, l'école n'est pas le seul secteur pourvoyeur d'économies. La salle des fêtes, l'église sont également concernées.

Suite du projet « lac de Gondran » :

Dans la continuité des actions déjà réalisées et du budget qui nous a été alloué par le département, nous poursuivons l'aménagement de ce lac pour permettre des activités de pêche, de promenade mais également pour développer son attrait touristique. Nous prévoyons d'installer dans un premier temps, dès le printemps 2024, des tables de pique-nique ainsi que des bancs aux abords du lac.

Rénovation du monument aux morts :

Nous avons envisagé, en début de mandat, de le déplacer aux abords du parking de la mairie. Nous avons abandonné ce projet. En 2023, nous avons fait reprendre les inscriptions sur les stèles pour plus de lisibilité, montant 1182€ par Marbrerie Faure. Nous réfléchissons à un embellissement de ce lieu de mémoire.

Et à plus long terme :

La vente du terrain communal situé sur la ZAE du Vornay à la 4C doit nous permettre de réaliser un investissement qui assurera, à l'avenir, des revenus pour notre commune.

Toutes les personnes qui souhaitent bâtir un projet avec l'équipe municipale sont invitées à apporter leurs idées et leur aide. Nous ne tarderons pas à organiser une première réunion pour son lancement.

Le RPI (Le Regroupement Pédagogique Intercommunal)

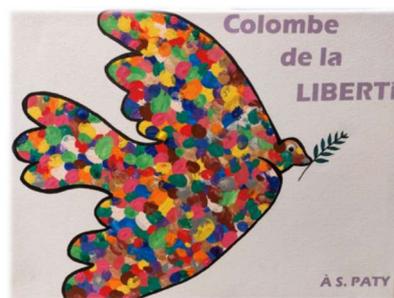
Ecole de Les Chavannes en Maurienne et RPI (G. PASQUIER)

Petit retour sur l'année 2022-2023 qui fut riche en sorties et projets pour les 16 élèves (du CE1 au CM2) de la classe des Chavannes en Maurienne.

Le 23 septembre 2023, les élèves ont demandé à nettoyer la commune. En partenariat avec le SIRTOM (prêt de pinces) et Leclerc (gants, chasubles et sacs), les élèves sont partis à l'assaut des déchets et ils ont ramassé 80 kilogrammes de déchets entre l'école et le bout de la route royale. Bravo les enfants pour votre travail !! Cette année, les enfants ont participé à 3 opérations de solidarité.

La première « dessin de Noël » mi-septembre consiste à réaliser des cartes de vœux qui sont ensuite envoyées aux militaires qui ne sont pas chez eux pour les fêtes.

La deuxième, les élèves ont rendu hommage à Samuel Paty assassiné le 16 octobre 2020 en fabriquant la colombe de la liberté.



La troisième, en partenariat avec « 3 communes pour un téléthon » et Michèle MAURICE est un lâcher de ballons avec des messages de solidarité qui s'est déroulé début décembre. Par la suite les enfants reçoivent des réponses. C'est une grande fierté pour eux d'exprimer leur respect et la solidarité à travers ces actions.



Début novembre, les élèves ont bénéficié de deux interventions sur les chiroptères en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Lauzière. La première pour présenter les chauves-souris, leurs mœurs, leur rôle, leur fragilité à travers un petit film d'une vingtaine de minutes, d'un échange avec les enfants, et d'un jeu de piste dans la cour de récréation. La seconde fut consacrée à la fabrication d'abri pour les chauves-souris, un par famille + certains qui ont été posés sur des bâtiments communaux.

L'ensemble du RPI a aussi participé au cycle piscine d'octobre à décembre, les petits ont pu appréhender l'eau en jouant, les grands ont perfectionné leurs connaissances aquatiques et les CM2 ont passé le savoir nager pour l'entrée en 6^{ème}.

Le vendredi 2 décembre, les élèves ont assisté au spectacle de Noël « le lutinologue et le lutin de Noël » de Yannim et Cie à la salle des fêtes de la Chapelle. Le spectacle était interactif, les enfants ont adoré. Avant de rentrer à la maison, les élèves ont décoré le sapin de la commune. Puis, le vendredi 16 décembre, le RPI a assisté à un après-midi Noël à la salle des fêtes de la Chapelle, au programme : chants et danses appris et interprétés par les élèves devant leurs parents puis venue du père Noël suivi par le marché de Noël et le goûter. Deux supers moments.



Le jeudi 12 janvier, les élèves ont participé à La Grande Odyssée organisée par la station des Karellis. Les élèves ont pu voir les chiens de traîneaux, un film sur LGO, un vétérinaire et un chasseur-trappeur qui ont répondu à toutes leurs questions. Ils ont pu assister aux départs des attelages pour la course.



Du 30 janvier au 3 février les élèves du CE1 au CM2 sont allés faire du ski aux Karellis durant 4 journées, tous les élèves ont pu progresser et s'amuser grâce aux parents accompagnateurs et à la monitrice de ski. Le dernier jour, ils ont découvert le métier de pisteur et la recherche en avalanche. Les maternelles/CP sont montés deux jours faire de la raquette.

Le jeudi 9 mars après-midi, les élèves ont assisté au spectacle "né quelques part " interprété par Mathieu Barbances à la salle des fêtes de Randens. Le spectacle parlait de voyage, de respect, de tolérance et d'entraide.

Fin avril, les élèves de la classe ont participé à l'opération de sensibilisation « une autoroute pour la vie ». Cette opération consiste à travers des exercices pédagogiques à sensibiliser les élèves à la sécurité routière (évacuation de car, visite des locaux, quizz sur le code de la route, test en vélo). Cette journée s'est très bien passée.

Comme chaque année, les deux écoles bénéficient d'intervention du SIRTOM sur le tri des déchets, le recyclage. Cette année, Les Chavannes ont gagné le concours du dessin pour le nouveau camion avec l'école de Sainte Marie de Cuines, le Sirtom a offert un spectacle sur le recyclage à la classe des Chavannes, ainsi qu'aux CP. La classe a aussi visiter le centre de tri des poubelles jaunes et l'incinérateur à Chambéry, cette sortie a permis de boucler le projet recyclage de l'année. Une visite enrichissante pour tous.



Le devoir de mémoire est un enjeu important dans la transmission du savoir, les élèves ont participé à deux cérémonies commémoratives, celle du 11 novembre aux Chavannes et celle du 8 mai à La Chapelle. Lors de ces cérémonies, les élèves lisent des textes, déposent des objets fabriqués par leur soin et chantent la Marseillaise, Ce sont des moments émouvants qu'ils partagent avec la population. Bravo pour votre travail et votre implication.



Mi-mai, les élèves ont participé à un cycle vélo sur 15 jours. Dans un premier temps, les élèves ont appris à manipuler leur vélo grâce à des exercices et des parcours de mobilité. Ensuite, nous sommes allés sur des chemins nous balader. Les CM2 ont passé le savoir rouler avec un moniteur FFC (obligatoire pour entrer au collège). Le cycle s'est terminé par une sortie à la journée avec un pique-nique. Le cycle s'est bien déroulé pour tous les élèves malgré la pluie qui s'est invitée tous les jours.

La fin de l'année s'est clôturée par un court séjour pour les élèves du CE1 au CM2 qui sont partis à Aillons Le Jeune sur le thème de l'astronomie. Ce court séjour s'est composé de visites, d'activités astronomiques et de randonnées. Les élèves sont entrés dans un planétarium gonflable qui les a transportés au milieu des étoiles. Ce séjour s'est bien déroulé et les enfants ont appris énormément de choses.

Pour finir cette année scolaire riche en sortie, le sou des écoles a organisé des Olympiades pour les deux classes s'est enchaîné ensuite le spectacle de fin d'année, la cérémonie de fin de primaire pour les 9 CM2 puis apéro partagé avec les habitants des communes ainsi que les familles, ce fut un moment convivial et apprécié par tous.

Du côté des Chavannes de nombreux projets sont prévus cette année, en voici quelques-uns : le téléthon, le ski, le vélo, kayak, spectacle sur les JO... Certains ont déjà eu lieu comme l'opération nettoisons la nature à l'initiative des élèves ou une journée halloween.

Toutes ces sorties ont été possible grâce au sou des écoles, aux parents bénévoles qui nous ont accompagné et aux mairies. Merci à tous !!

Concernant l'année 2023-2024, Le RPI comprend 22 élèves côté La Chapelle répartis de la PS au CP et 11 élèves aux Chavannes du CE1 au CM1.

Je remercie le sou des écoles et leur nouveau bureau qui vont faire de nombreuses actions afin de financer tous les projets des élèves, ainsi que les mairies et toutes les personnes qui accompagnent lors des sorties scolaires. (G. PASQUIER)

La bibliothèque

Bibliothèque scolaire :

Cette année, en accord avec Emmanuelle, nous travaillons sur "le monde" (vaste programme !). Nos petits lecteurs de moyenne section, grande section et CP, ont le même objectif.

Ils commencent par s'y déplacer :

Dans toute la bibliothèque, ils ont recherché les documents qui illustrent les moyens de locomotion. Nous avons listé leurs trouvailles : le train, le vélo, l'avion, la voiture, le bateau, mais aussi, en vrac, le camion, le cheval, la montgolfière, l'autobus, le VTT, la péniche, l'éléphant et même le chameau !...

Ensuite, "nous" colorions des dessins imprimés. Je dis "nous", car, sachant que j'aime faire les activités avec les enfants, Marie-Geneviève ne manque jamais de m'en imprimer un en supplément !...

Nous allons également faire des avions et d'autres engins avec des rouleaux de papier toilette

Bref, une année encore bien remplie au sein de la bibliothèque, malgré l'exiguïté de notre local pour recevoir décemment nos petits lecteurs - G. LAZZAROTTO

Bibliothèque pour tous :

Etablie depuis le COVID dans la petite salle des fêtes, elle est fréquentée par les jeunes et les adultes, le mercredi, de 16 h à 17h30 et le dimanche de 9h30 à 12h.

Les enfants sont ravis de disposer de coussins pour choisir leurs documents (albums, romans, documentaires et bandes dessinées). Les caisses disposées au sol et équipées de roulettes sont à leur niveau.

Les adultes trouvent les documentaires dans celles situées sur des tables. Les romans et bandes dessinées sont regroupés sur une tour et dans un meuble de bibliothèque.

Tous les documents empruntés sont régulièrement échangés pour un choix permanent, ce qui occasionne des va-et-vient hebdomadaires avec le local de bibliothèque situé dans l'enceinte scolaire, la petite salle des fêtes ne pouvant absorber les 1 000 documents propres à la commune et les quelques 250 prêtés par Savoie-Biblio. (Il est d'ailleurs possible de leur faire des demandes particulières de documents. S'ils sont disponibles, ils nous parviennent le mois suivant par l'intermédiaire de la navette).

Ces petits désagréments n'empêchent pourtant pas une fréquentation assidue. Les lecteurs, adultes et jeunes, sont au nombre de 60 habitués - MG. NOYEL

Raconte-tapis recrute :

Depuis la rentrée 2022 jusqu'à l'été 2023, au rythme d'une séance par mois, les enfants de 0 à 3 ans ont eu droit au « Raconte-tapis » : au sol, sur un grand tapis, sont disposés des livres (solides !) et des objets ayant rapport avec l'histoire qui leur est racontée. En musique, avec l'aide de Marion, ils écoutent et participent à la lecture. Les mamans, papas, mamies, papys et nounous présents les accompagnent.

Cette année, nos 2 ans de l'année dernière ont rejoint l'école. Le nombre de petits lecteurs concernés s'est beaucoup réduit. Nous « recrutons » d'autres amateurs de belles histoires mises à leur portée pour redémarrer.

Bref, une année encore bien remplie - MG. NOYEL

Les associations

ASSOCIATIONS	BILAN 2023
<p data-bbox="156 577 395 645">LE CLUB DU DRAIRON (H MARTIN)</p>  	<p data-bbox="486 380 1492 683">Si en 2022, notre club semblait péricliter, l'année 2023 par contre, avec la venue de nouvelles adhérentes, a permis de redonner de la vie à notre association. Parmi nos recrues, nous notons la présence de Ingrid qui vient d'Aiguebelle et de plusieurs personnes de La Chapelle, toutes riches en talents de tricoteuse et couturière. Nous les remercions pour leur adhésion. Notre club compte désormais 11 adhérentes. Si certaines aiment le tricot, d'autres préfèrent parler de choses et d'autre. Le but est que chacune y trouve sa place en toute convivialité.</p> <p data-bbox="486 694 1492 884">Au cours de cette année, nous avons confectionné des petits bonnets pour l'Association « INNOCENT PETITS FRERES DES PAUVRES » domiciliée à Paris. Ces bonnets sont mis sur des bouteilles de smoothies et pour chaque bouteille bonnetée et vendue, INNOCENT verse 0.20 € à leurs amis LES PETITS FRERES DES PAUVRES.</p> <p data-bbox="486 896 1492 1153">En ce qui nous concerne, pour la Maurienne c'est l'association MOSAICA de St Michel de Maurienne qui est chargée de récolter tous ces petits bonnets et de les transmettre à Paris. Le 15 novembre, nous leur avons livré 400 bonnets, du plus simple au plus élaboré, il y en avait pour tous les goûts. Notre livraison a été très appréciée par la responsable de MOSAICA. Peut-être trouverez-vous dans les grandes surfaces une bouteille avec un bonnet chapelain !!!</p> <p data-bbox="486 1164 1492 1500">Voilà une belle action qui peut être renouvelée. Notre club a coutume aussi de fêter les anniversaires, en particulier les décennies. Cette année, Jacqueline est à l'honneur pour ces 90 printemps. Nous avons marqué cet évènement autour d'un bon repas. Pour 2024, nous prévoyons encore de tricoter pour confectionner des coussins, des couvertures et des bonnets. Notre but est surtout de nous retrouver pour passer un bon moment toutes ensemble afin de rompre l'isolement. Le club du Drairon vous souhaite une bonne et heureuse année 2024.</p>
<p data-bbox="199 1541 354 1608">LES MOULINS (L. FAVRE)</p> 	<p data-bbox="486 1568 1492 1713">L'objectif de notre association est d'offrir une séance hebdomadaire de gymnastique. L'adhésion est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent entretenir leurs muscles en compagnie d'autres personnes qui sont également intéressées par une heure de pratique sportive en toute convivialité.</p> <p data-bbox="486 1724 1492 1870">Vous avez décidé de vous préoccuper de votre corps et de votre moral ? Dans une ambiance sympathique ? Notre association « Les Moulins » répond à vos besoins les mardis de 18h 30 à 19h30 à la salle des fêtes de La Chapelle ! Laissez vos soucis à la maison et venez profiter de ce moment de sport et de détente.</p>

ENSEMBLE POUR LA CHAPELLE (M REFFET)



Sans prétention, notre association poursuit son activité bon an mal an depuis début 2016.

La charrière ainsi que d'autres chemins de la commune sont ainsi entretenus par nos petits bras. Dans la salle des archives, d'autres petites mains poursuivent le tri et classement de documents récupérés en mauvais état dans les combles du bâtiment de l'école.



Notre récompense est la satisfaction d'un travail bien réalisé. Elle réside également dans les rapports humains conviviaux qui font que nous nous retrouvons toujours avec plaisir pour accomplir ces travaux ou vivre des moments de partage et de convivialité.

TROIS COMMUNES POUR LE TELETHON (M MAURICE)



Le Téléthon 2023 a connu une année exceptionnelle, riche en activités. En effet, le 8 Octobre 2023 nous avons organisé, avec un franc succès, la Parade Vénitienne autour du lac de St Rémy. Le beau temps, des costumes magnifiques et des personnes fort sympathiques ainsi qu'un public nombreux ont permis une super journée.



Nous avons effectué un lâcher de ballons avec les élèves de l'école des Chavannes le 8 décembre. La marche de St Rémy à la Chapelle a été annulée à cause du mauvais temps. La soupe à l'oignon servie à la salle des fêtes de la Chapelle, toujours autant appréciée, a réchauffé une cinquantaine de personnes qui ont assisté au concert de l'école de musique de la Chambre, dirigé par la cheffe d'orchestre Marie Laure Bouvier. Ont suivi : le samedi 9 une soirée cabaret avec Isabelle Meindre et toute son équipe et le dimanche, en clôture de ce WE, le repas choucroute.

Je voudrais remercier Marie Laurent et Monique Chevallier pour l'organisation de la Parade Vénitienne, l'institutrice Gaëlle et ses élèves, Marie Laure Bouvier et toute son équipe, nos boulangers, cuisiniers et cuisinières.

Un grand merci également à nos partenaires locaux, aux Mairies, à mon équipe de bénévoles qui ont joué un rôle essentiel, ainsi qu'à toutes les personnes qui nous ont soutenus de près ou de loin.

Nous vous présentons à tous nos Meilleurs vœux pour 2024. Prenez soin de vous et à l'année prochaine.



**ACCA
(R GIRAUD)**

Pour la saison 2023-2024 l'ouverture de la saison de chasse s'est faite en 2 étapes :

- la première, le 16/08/2023, uniquement pour le sanglier compte tenu de la forte augmentation des dégâts sur les cultures (céréales et prés), bien entendu cette ouverture anticipée a été appliquée sur tout le département de la Savoie.
- la deuxième, le 10/09/2023, pour toutes les autres espèces de gibier chassables.

Concernant les différentes attributions nous avons obtenus :

- Pour le plan de chasse chamois, 8 bracelets soit 1 de plus que l'année précédente.
- Pour le plan de chasse chevreuil, 8 bracelets (attribution identique).
- Pour le plan de chasse cervidés, 6 bracelets (attribution identique).

Pour l'activité interne, nous avons effectué une journée corvée de chemins le 19/08/2023 sur le secteur pré Blanchard et croix du Drairon . Il y avait 17 participants et tout le monde s'est retrouvé à midi autour d'un bon repas offert par l'ACCA.

Concernant le nombre de chasseurs, il reste inchangé soit 34 membres et un jeune apprenti qui a démarré la chasse accompagnée depuis l'ouverture.

A titre indicatif les jours de chasse sur la commune sont : samedi, dimanche, mercredi et jeudi pour tous les gibiers et le lundi uniquement pour le sanglier.

Les animations proposées par le comité des fêtes ont débuté cette année par la chasse aux œufs qui ne serait ratée pour rien au monde par les enfants. Quel bonheur pour les plus grands de les voir grimper le chemin de la charrière pour remplir leur panier ! La matinée s'est terminée autour de la buvette et autre vente de pâtisseries organisées par les associations de la commune.

Le samedi 10 juin le rendez-vous inter-associations, avec concours de pétanque puis barbecue, a reçu un accueil plutôt moyen. Nous avons préparé avec enthousiasme ce moment de convivialité le samedi précédent par un nettoyage du terrain de sport et de ses abords. Le temps incertain n'a pas motivé foule et c'est dommage.

La vogue de La Chapelle s'est très bien passée, en dépit d'une météo mitigée. Le samedi 26 août se sont enchaînés l'incontournable concours de pétanque l'après-midi puis la soirée « diots-polenta » traditionnelle. Le lendemain, comme d'habitude, le comité des fêtes a assuré le vin d'honneur après une Cérémonie de Commémoration qui s'est déroulée sous la pluie. L'animation proposée par le Comité des fêtes a égayé l'après-midi festive. Beaucoup de jeunes ont apprécié la présence de DJ Matafan alors que la Batucada « Timb'Alu » résonnait sur la place de la mairie et que la buvette ne désemplissait pas.



**LE COMITE DES FETES
(P SALLIER-GRENIER)**



A l'automne, le concours de belote a rassemblé quelques inconditionnels de la pratique alors que la soirée Années 80 a dû être annulée faute d'un nombre suffisant de participants. A suivi, le 25 novembre, la soirée présentée par Claude autour de ses films sur des animations du village remontant au siècle dernier, avec un vif intérêt des personnes présentes. Soirée qui s'est poursuivie par une raclette-partie qui a également beaucoup plu.

Nous remercions toutes les associations et les bénévoles pour nous avoir permis cette année encore de proposer aux habitants de notre village ces moments de partage et d'échanges, importants pour le bien-vivre en communauté.

Nous espérons poursuivre ces animations l'année prochaine malgré la diminution du bénévolat. N'hésitez pas à nous rejoindre afin de continuer à faire perdurer notre association ! Nous souhaitons à tous une belle année 2024.

Les syndicats intercommunaux

SYNDICAT/INTERCO	BILAN 2022
<p data-bbox="102 674 392 768">LE SYNDICAT MIXTE DE LA LAUZIÈRE (M REFFET)</p>  	<p data-bbox="432 674 1485 779">Le projet européen « Espace Valléen » a financé en partie le sentier « Téquitoi » implanté sur la commune de Saint François Longchamp. Ce sentier est opérationnel depuis cet été 2023 à la station de SFL 1650.</p> <p data-bbox="432 786 1485 891">Il a connu un réel succès auprès des touristes. Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à le parcourir avec vos enfants. Il sera l'occasion d'une petite randonnée instructive sur les espèces de volatiles présentes en Lauzière.</p> <p data-bbox="432 898 1485 958">Les autres financeurs sont la commune de Saint François Longchamp et la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche.</p> <p data-bbox="432 965 1289 994">Le syndicat mixte de la Lauzière s'est beaucoup investi dans sa création.</p> <p data-bbox="432 1055 1485 1227">Le Syndicat Mixte de la Lauzière, dans le cadre de sa mission Natura 2000, s'est chargé de créer et d'installer sur 4 communes de son périmètre des panneaux de sensibilisation à la biodiversité. C'est ainsi que La Chapelle a été doté d'un panneau qui est installé au lac de Gondran et qui décrit la mission de Natura 2000 et en local la présence sur le secteur d'une espèce protégée : l'écrevisse aux pieds blancs.</p>
<p data-bbox="102 1429 392 1518">ARC ENERGIE MAURIENNE (R. CUGNET / M. REFFET)</p> 	<p data-bbox="432 1368 1485 1480">Le syndicat a recruté un nouveau directeur suite à la démission de Bruno VILLEMEN, ancien directeur de la régie municipale de notre commune. Il s'agit de Fabien BERNARDIS.</p> <p data-bbox="432 1487 1485 1608">Arc Energie Maurienne est votre interlocuteur pour un raccordement électrique ou encore pour une explication concernant votre facture. Vous pouvez les solliciter au 04 79 56 29 56 ou par mail : secretariat@arc-energiemaurienne.fr</p> <p data-bbox="432 1615 1485 1682">Pour une intervention de dépannage, l'entreprise à contacter est ENEDIS au 09 72 67 50 73</p> <p data-bbox="432 1688 1485 1771">Ces coordonnées sont rappelées toutes les années dans les informations diverses de notre bulletin municipal.</p>

LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU CANTON
DE LA CHAMBRE

(A GOYET)



En 2023, la 4C a travaillé en collaboration avec la commune sur l'installation de l'entreprise de fabrication des voussoirs qui alimenteront le chantier du TELT. Nous avons également commencé à étudier, avec sa commission économique, l'aménagement de la zone dans le prolongement du garage communal.

La 4C a lancé la construction de la maison de santé intercommunale, la Résidence les Cordeliers. Le programme prévoit la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de La Chambre et la construction d'une extension afin de permettre la création sur 4 étages d'environ 400 m² chacun :

- d'une maison de santé pluridisciplinaire au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage,
- de logements en habitat inclusif pour personnes âgées autonomes aux formats T1, T1bis et T2 au 2^{ème} et 3^{ème} étage.

Le montant des travaux est évalué à 3 886 200 € HT.

La loi NOTRe transfère les compétences d'eau potable et d'assainissement aux communautés de communes au plus tard le 01/01/2026. Le SIEPAB assurera le suivi technique du marché public qui comprendra l'étude pour l'élaboration des schémas directeurs eau et assainissement ainsi que celle qui déterminera les modalités juridiques et financières du transfert. LA 4C se chargera du suivi administratif.

Une autre de ces nombreuses compétences concerne la piste cyclable « la Mauriennaise » qui est en cours de discussion quant à son tracé.

Sous sa responsabilité, nous trouvons aussi la mise en place de la fibre optique sur le territoire, chantier très attendu par la population qui sera effectif au plus tard en août.

La Chambre d'Agriculture s'est également adressée à cette instance pour promouvoir l'installation de nouveaux agriculteurs ou maraîchers en apportant son aide. Le sujet est en stand-by.

LE SYNDICAT DES PAYS
DE MAURIENNE

(M. REFFET)



Toute demande qui concerne le transport scolaire est adressée à cette instance qui l'étudie et y répond.

Le Syndicat des Pays de Maurienne (SPM), c'est également :

- le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Validé par les élus de la vallée en février 2020, il a fait l'objet d'une annulation par le tribunal administratif de Grenoble le 30 mai 2023. Ce qui lui est reproché, en particulier, est la création de 22800 lits touristiques et de liaisons inter-domaines skiabiles, apparue contradictoire avec l'objectif de développement durable. Il fera l'objet d'une nouvelle étude.
- La GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) : les cours d'eau, l'Arc en premier lieu, font l'objet d'études de dangers diligentées par le SPM pour déterminer les moyens à mettre en œuvre pour limiter les inondations et autres catastrophes naturelles liées aux ruisseaux et rivières. Le Drairon a fait l'objet de travaux d'élagage de ses berges en 2023, travaux qui doivent se poursuivre par un nettoyage de la plage de dépôts des Moulins. Pour financer ces projets, la loi GEMAPI a instauré une taxe sur nos impôts fonciers.

Le SPM a bien d'autres attributions : la culture avec la gestion de l'EEA (Etablissement d'Enseignement Artistique de la Maurienne), l'agriculture avec la participation au PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique), la mobilité concernant les salariés du chantier Lyon-Turin, la restauration scolaire avec les projets de cuisine centrale et de mise en place de circuits courts, ...

Les informations diverses

Punaises de lit

Nous avons reçu une information de l'ARS (Agence Régionale de Santé) concernant cette problématique, voici leur message :

« Face à la recrudescence des punaises de lit, un groupe de travail s'est créé en Savoie afin de mettre en place des actions de lutte et de sensibilisation à l'échelle départementale. Ce groupe est constitué de diverses institutions (Equipe d'Hygiène de l'hôpital, équipe du dispositif incurie, bailleurs sociaux, Service Communal d'Hygiène et de Santé de Chambéry, ARS)

Voici quelques informations essentielles à retenir :

Tous les publics peuvent être touchés et il est primordial d'agir dès le début d'une infestation,

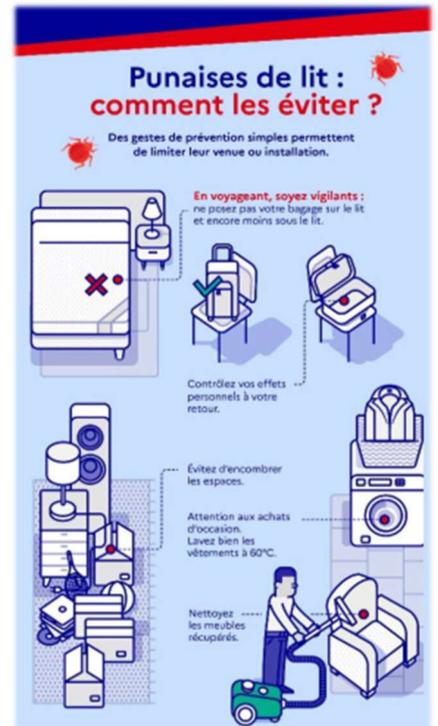
L'objectif est « zéro punaises ». il n'y a pas de niveau d'infestation tolérable,

Après avoir diagnostiqué la présence de punaises de lit et le niveau d'infestation, les premières mesures consistent en une lutte physique (mécanique et thermique)

- 1- Ranger, laver, aspirer,
- 2- Utiliser une lutte par le chaud (chaleur sèche ou humide à plus de 60° ou nettoyage vapeur à 120° pour les tissus d'ameublement ou les recoins)
- 3- Utiliser une lutte par le froid (congélation à -20° pendant 72 heures au minimum pour le linge et les petits objets qui ne peuvent pas être lavés)

Ce n'est qu'en cas de persistance de l'infestation qu'une lutte chimique doit être réalisée par un professionnel »

Numéro vert disponible : **0 806 706 806**



Message du SIRTOMM

Quel avenir pour nos déchets alimentaires ?

Au cours de l'année 2024, le SIRTOMM vous proposera une solution de tri pour vos déchets alimentaires, nous serons tous concernés.

Pour quelles raisons ?

La loi nous y oblige mais surtout c'est un geste pour l'environnement et notre porte-monnaie.

Cette décision européenne vise à mieux valoriser nos déchets alimentaires. Ils représentent 1/3 de notre poubelle : épluchures, restes de repas, marc de café ... Lorsqu'ils sont jetés dans les ordures ménagères (sac noir), ils sont amenés à Chambéry pour être incinérés. Ces déchets sont très humides (entre 60 à 90%), les incinérer revient à brûler de l'eau ! L'incinération d'une tonne d'ordures ménagères coûte 125€ auquel il faut rajouter la collecte et le transport. Le SIRTOMM amène 14 000 tonnes de déchets à l'incinérateur par an. Faites le calcul !

N'oublions pas, le transport et l'incinération ont également un impact environnemental non négligeable.

Quelles solutions pour les habitants ?

Le compostage à la maison est la solution la plus vertueuse pour les habitants possédant un coin de jardin.

Parlons technique : le compostage est un procédé naturel qui permet de transformer nos déchets en un engrais gratuit. Les micro-organismes du sol (bactéries, champignons, vers ...) vont venir décomposer la matière organique pour vous fournir un fertilisant riche pour votre jardin.

Le SIRTOMM organise régulièrement des dotations de composteurs afin d'inciter chacun à trier et composter ces déchets alimentaires.



La commune est également équipée d'un site de compostage collectif (à l'immeuble « Les Sillons ») géré par des habitants avec le soutien de la mairie. Il est ouvert à tous. Si vous souhaitez y participer n'hésitez pas à contacter la mairie.

Pour un cercle vertueux

A l'échelle de la 4C en partenariat avec DECLICC et les mairies, une expérimentation est à l'étude pour équiper chaque école d'un site de compostage pour les déchets de la cantine. Un premier essai est déjà en fonctionnement à la cantine de Les Chavannes en Maurienne depuis septembre 2022. Les restes de repas sont séparés (triés) en sortie de table, puis compostés.

Les résultats sont là : grâce à l'implication de chacun (des agents et des enfants), environ 600 kg de déchets alimentaires sont valorisés sur place plutôt que d'être jetés aux ordures ménagères. Félicitations !

Le compost sera ensuite utilisé dans les espaces verts et jardinières de la commune.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le SIRTOMM au 04.79.59.92.28 ou envoyer un mail à ambassadeurdutri@sirtom-maurienne.com

TELEPHONES et E-MAILS A CONSERVER	HORAIRES D'OUVERTURE
 <p>18 Pompiers Situation de péril ou accident (Blessure, feu, accident, malaise,...)</p> <p>15 SAMU Urgence médicale (Détrousse vitale, blessure, malaise,...)</p> <p>17 Police Signaler une infraction (Violence, bagarre, vol, danger,...)</p> <p>112 Urgences Europe Police Pompiers Samu</p> <p>114 Urgences sourds SMS ou FAX Police Pompiers Samu</p>	<p><u>Mairie</u> : mardi 14h\16h et vendredi 17h\18h</p> <p><u>Bibliothèque à la petite salle</u> : mercredi 16h\17h30 et dimanche 9h30\12h</p> <p><u>Les Baragnes</u> : ouverts du 1^{er} avril au 31 octobre du vendredi 12h au lundi 12h</p> <p><u>Déchetterie La Chambre</u> : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h</p> <p><u>Agence postale Saint Rémy</u> : lundi, mercredi 9h\12h Lundi au vendredi 13h30\16h30 samedi 9h\11h30</p> <p><u>Agence postale d'Epierre</u> : du lundi au vendredi de 9h30 à 11h et de 13h30 à 15h</p> <p><u>Maison médicale Saint Jean de Maurienne</u> : en semaine 20h\minuit - samedi 15h\18h et 20h\minuit dimanche et jours fériés : 9h\12h 15h\18h et 20h\minuit</p> <p><u>Service des Impôts Saint Jean de Maurienne</u> : 422, Rue de la République du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h30 ou sur rendez-vous les Mercredi et Vendredi. - 04 79 64 05 78</p> <p><u>Syndicat des Pays de Maurienne</u> : 04 79 64 30 12 Maison de l'Intercommunalité, Avenue d'Italie lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</p>
<p><u>Mairie</u> : 04 79 83 10 83 Fax : 04 79 56 29 56 Email : mairie.la-chapelle@orange.fr Site internet : https://www.lachapelle73.fr/</p> <p><u>Syndicat Arc Energie Maurienne</u> : 04 79 56 29 56 Email : secretariat@arc-energiemaurienne.fr</p> <p><u>Astreinte ENEDIS en cas d'incident</u> : 09 72 67 50 73</p> <p><u>Violences conjugales</u> : 3919</p> <p><u>Signalement ambroisie</u> : https://www.signalement-ambroisie.fr/</p> <p><u>Centre antipoison et de toxicovigilance</u> : 04 72 83 14 36</p> <p><u>CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement</u> : caue@cauesavoie.org - www.cauesavoie.org</p>	

DOSSIERS D'URBANISME :

PERMIS DE CONSTRUIRE (construction > 20 M²)	DECLARATIONS PREALABLES (construction de 5 à 20 M²)
<p>Constructions maisons individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme RAKOCZY Lydia- M. CERDA Fred <p>Création d'un carport :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. MOLLARD Jean-François	<p>Installation de panneaux solaires/photovoltaïques :</p> <ul style="list-style-type: none">- MOLLARD Jean-François- REVEL Sébastien- L'HEVEDER Olivier- ARIGON Georges <p>Réfection toiture : M. ASSEY Georges</p> <p>Création fenêtre : M. MARTIN Jean-Paul</p> <p>Création balcon + porte fenêtre : Mme KENNEL Claire</p> <p>Création balcon, terrasse, porte- fenêtre : M. ROBERT Jean-Marc</p> <p>Création vélux : M. REVEL Sébastien</p> <p>Création ouverture : Mme ROMERO-PORTIER Cindy</p> <p>Création de 2 lots à bâtir : GE'ARC</p>

ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2023 :

NAISSANCE

Nous avons appris la naissance, le 12 décembre, de Rodrigue Martin ROMERO PORTIER.
Nous lui souhaitons la bienvenue.



MARIAGES

Le 24 juin :
Gaëlle PASQUIER et Mickaël PLAISANCE



Le 19 août :
Jessica LEMAY et Charles ROUSSEU



Tous nos meilleurs vœux aux nouveaux mariés

DECES

Nous déplorons beaucoup trop de décès en cette année 2023



Le 2 mars, **Jean-Louis PORTAZ**, notre maire de 2001 à 2020 puis maire honoraire depuis lors.

Nous lui devons beaucoup de réalisations qu'il serait trop long de développer ici. Nous retiendrons surtout son enthousiasme à servir l'intérêt de la commune et sa volonté de préserver le bien-être de ses habitants



Le 15 mai, **Thierry SUPPO**, élu municipal de 2001 à 2008, parti trop tôt à l'âge de 47 ans

Le 20 mai, **Marie FAVRE**

Le 30 mai, **Charles FRANCOZ-GESLAND**, élu municipal de 2001 à 2008, surnommé Charly par tout le monde, il était le spécialiste du fleurissement communal pendant toutes ces années

Le 23 juillet, **Jean-Louis REFFET**

Le 7 septembre, **Jacqueline CAMPEL**

Le 13 novembre, **Elise DURAND**

